

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène - DAMIANS Norbert - JOBEZ Jean-Claude - LAZZARRO Olivier - BOUFFLERS Myriam - MOREL Jean-Baptiste - FOURNET Alain

Membres excusés : PERRET Cécile - LAFON Patrick - APAYDIN Kadir - RAÏ Emilie

Membres excusés ayant donné pouvoir : LAGADEC Christelle a donné pouvoir à JOBEZ Jean Claude - NICOU Olivier a donné pouvoir à LAZZARRO Olivier - FLAMANT Sébastien a donné pouvoir à FOURNET Alain

Décision modificative N°2 – Budget principal - Délibération N°25/2022 approuvée

Monsieur le Maire explique que suite à la réalisation du budget sur 2022 et les nombreux aléas, il convient de procéder à des transferts de crédits sur le budget principal 2022

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil municipal

- ADOPTE la décision modificative N°2 du budget général de la Commune comme suit :

Chapitre	Article	Libellées	DEPENSES
21	21534	Réseaux d'électrification	- 81 000,00 €
204	2041512	GFP rat. Bâtiments et installations	81 000,00 €
011	615231	Voirie	- 10 000,00 €
012	6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €
Total			0 €

Sortie de biens de l'actif communal – Délibération N°26/2022 approuvée

Toute collectivité territoriale dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier, lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

Dans le cadre du passage prochain à la nomenclature M57 et afin d'apurer l'actif des différents budgets de la commune d'Ambutrix, il est demandé au Conseil municipal, de délibérer sur la sortie de l'inventaire des biens réformés, selon la liste annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, à la majorité, et après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à sortir de l'actif communal la liste des biens annexés à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire, en concertation avec le Trésor Public à réaliser les opérations comptables nécessaires pour la mise à jour de l'actif de la commune.

Suppression des régies de la bibliothèque municipale et du comité de fleurissement – Délibération N°27/2022 approuvée

Vu l'arrêté du 01/06/2017 actant la création de la régie de recettes et d'avance auprès de la bibliothèque municipale ;

Vu l'arrêté du 11/09/2015 actant la création de la régie de recettes et d'avances auprès du Comité de fleurissement ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 27/09/2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la suppression de la régie recettes et d'avance pour la bibliothèque municipale et le comité de fleurissement
- que l'encaisse prévue pour la gestion de chacune des régies, dont le montant fixé est 1000 € est supprimée.
- que le fond de caisse pour chacune des régies, dont le montant est fixé à 500 € est supprimé.
- que la suppression de cette régie prendra effet dès ce jour
- que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.



Mairie d'Ambutrix

Création d'une régie de produits divers – Délibération N°28/2022 approuvée

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des photocopies des documents administratifs, le produit des locations des salles municipales, de droits de place, de droits des concessions de cimetière, la nécessité de procéder au paiement des menues dépenses suivantes etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'instituer une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits suivants : locations de salles communales, concessions cimetière, dispersions des cendres au jardin du souvenir et pose de plaque nominative, dons divers, photocopies, affouage, droit chasse et pêche, produits divers
- D'installer cette régie en Mairie d'Ambutrix, au 8 impasse Les Corréas – 01500 AMBUTRIX
- De fixer le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur et de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 800 euros. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives de la totalité des recettes encaissées au moins tous les ans et lors de sa sortie de fonction.
- Autorise le Maire à désigner le régisseur sur avis conforme du comptable.

Approbation d'une convention avec la CCPA : dispositif d'aide au remplacement des ampoules des bâtiments communaux par des modules LED (relampage) – Délibération N°29/2022 approuvée

La Communauté de communes Plaine de l'Ain souhaite promouvoir le remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité.

Un dispositif d'aide exceptionnel est donc proposé aux communes de la CCPA, sous conditions, pour faciliter et remplacer le relampage de leurs bâtiments communaux. La notion de bâtiments communaux peut être étendue aux équipements publics qui ne dépendent pas de l'éclairage public. Considérés comme accessoires utiles du relampage, les dispositifs de programmation, de pilotage ou d'optimisation de l'éclairage peuvent intégrer l'assiette de financement communautaire.

La faculté de mobilisation de cette aide communautaire est ouverte jusqu'au 30 septembre 2023.

Afin de bénéficier de ce dispositif, une convention doit être signée avec la CCPA afin d'organiser le financement d'une telle amélioration des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- AUTORISE le maire à signer la convention de financement avec la CCPA concernant le dispositif d'aide au relampage
- AUTORISE le maire à réaliser toutes les démarches annexes, relatives à cette opération.

Questions diverses :

Travaux haut village et école – avancées

Le haut village : plusieurs problèmes sur des chauffe-eau ont été recensés sur chemin de Buya et à l'école. Un mail sera envoyé au SIERA pour avoir des précisions

Les travaux Sous Frégon seront terminés en fin de semaine, avec un retard de 15 jours, soit un total de 1 mois de retard. L'entreprise Brunet TP devait terminer les travaux sur Montée de Carrouge, depuis 15 jours, sans quoi les travaux rue des combes ne peuvent commencer.

La commission voirie va se réunir le lundi 17/10 à 20h00 pour débriefer sur l'enquête publique faite auprès des riverains du haut village.

Ecole : un point a été fait sur les travaux qui restent à réaliser et le maître d'œuvre a été informé afin que les entreprises puissent profiter des vacances d'automne pour intervenir à l'école.

Bâtiment de l'ancienne mairie : l'ONF a demandé une location de bureau au sein des locaux de l'ancienne mairie. l'ONF vient visiter les locaux demain.

Parallèlement, l'association Foyer Rural a également demandé la location de ce bâtiment pour stocker du matériel et souhaiterait monter le décor dans ce bâtiment pour répéter plus facilement. En effet, les conditions de répétition en réel ne sont pas très longues pour la troupe de théâtre, étant donné que la salle est parfois louée aux particuliers, et nécessite une scène libre.

Il est souhaité que l'on mette en location ce bâtiment rapidement, un point sera fait au prochain conseil.



Mairie d'Ambutrix

Communication : préparation du bulletin municipal – une réunion de la commission communication a eu lieu fin septembre et une demande a été faite auprès des associations et des élus référents, pour transmettre leur article.

Réunion des propriétaires forestiers – une réunion est prévue en fin d'année pour permettre de rencontrer et conseiller les propriétaires forestiers et les exploitants, tout en préservant et valorisant leur bien. Un exposé des aides possibles sera présenté.

Taxe sur la publicité extérieure = mise à jour du constat de terrain dès 2023

Un constat de l'affichage des publicités a été fait il y a quelques années et Mme LAGADEC se chargera de refaire le tour des entreprises.

Modification des horaires de l'éclairage public :

Il y a quelques années, une modification de l'éclairage public a été faite avec une interruption de 1h à 6h. Compte tenu du contexte actuel, la question se pose pour amoindrir le coût énergétique et limiter notre consommation d'énergie. Il est décidé de modifier la coupure de l'éclairage de 23h à 6h au lieu de 1h à 6h.

Éclairage de Noël : après discussion entre les membres du conseil municipal, il est décidé de maintenir l'éclairage de Noël sur l'ensemble du village.

Transport à la demande : la commission mobilité de la CCPA étudie la possibilité de mettre en place un transport à la demande sur le secteur Ambérieu en Bugey. Le public visé est essentiellement pour les personnes sans moyen de locomotion notamment.

Il faut un à 3 points de ramassage pour le village : il est proposé la place du jeu de boules, lotissement Les Prés d'Ambutrix et la Place de l'église

Réunion du comité de fleurissement : aucun bénévole ne souhaite remplacer Myriam Boufflers pour la partie administrative. D'autres bénévoles seraient intéressés pour rejoindre le groupe actif.

Une journée désherbage est prévue mi-novembre et il faudra trouver quelqu'un pour s'engager pour la coordination globale.

Travaux à l'école réalisés par l'agent technique

Certaines pièces vont être repeintes à l'école durant les vacances scolaires et un devis a été fait pour refaire les dalles du plafond de l'entrée de l'école.

Compteur d'eau stade de foot :

Il a été demandé au SIERA de remettre à l'intérieur du vestiaire de foot, le compteur d'eau, afin d'éviter des branchements sauvages comme ce fut le cas en juillet dernier.

Projet Inond'Action porté par le SR3A :

Le SR3A a demandé aux mairies de tirer au sort 12 habitants du village pour une opération de consultation citoyenne sur la prévention des inondations, opération appelée « Inond'ACTION ». D'une durée de 7 mois et lors de 7 événements et sorties, cette opération permettra d'apprendre et de comprendre le fonctionnement d'un milieu aquatique, les facteurs propices aux inondations, les solutions pour les prévenir, le rôle des différents acteurs et les manières de vous protéger.

Fin du conseil municipal à 22h30